PUBLIÉ LE 30/04/2026

Décision DG n° 2026-38 du 24/04/2026 – Prorogation de la durée du Comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues GLP-1 » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

Le Directeur général adjoint en charge des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-192 du 14 décembre 2023 modifiée portant création d'un comité scientifique temporaire « analyse de l'usage des analogues GLP-1 » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-193 du 19 décembre 2023 modifiée portant nomination auprès du comité scientifique temporaire « analyse de l'usage des analogues GLP-1 » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1er : Aux articles 1er et 3 de la décision DG n° 2023-192 du 14 décembre 2023 modifiée susvisée portant création d'un comité scientifique temporaire « analyse de l'usage des analogues GLP-1 », les mots « pour une durée de six mois à compter de la date de nomination de ses membres » et « pour une durée de six mois » sont remplacés par les mots « jusqu'au 30 mai 2027 ».

Article 2 : A l'article 1er de la décision DG n° 2023-193 du 19 décembre 2023 modifiée susvisée portant nomination auprès du comité scientifique temporaire « analyse de l'usage des analogues GLP-1 », les mots « pour une durée de six mois à compter de la présente décision » sont remplacés par les mots « jusqu'au 30 mai 2027 ».

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 24 avril 2026

Alexandre DE LA VOLPILIERE
Directeur général adjoint chargé des opérations

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 14/12/2023 - MIS À JOUR LE 30/04/2026

Création d’un comité scientifique temporaire pour analyser l’usage des analogues du GLP-1

VIE DE L’AGENCE
INSTANCES

PUBLIÉ LE 14/12/2023 - MIS À JOUR LE 07/05/2024

Décision DG n° 2023-192 du 14/12/2023 - Création d’un Comité scientifique temporaire « Analyse de l’usage des analogues GLP-1 » à l’ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES
INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 19/12/2023

Décision DG n° 2023-193 du 19/12/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Analyse de l’usage des analogues GLP-1 » à l’ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES
INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS